

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 72-616/SG/FP à l'arrêté n° 72-533/SG/FP-“du 11 avril 1972 portant ‘ouverture d'un concours professionnel spécial pour l'intégration dans le cadre des agents techniques et ouvriers du corps territorial des travaux publics et du port

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 avril 1972

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1972

Date du numéro
10 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu-de : Art. 3. — Les déclarations de candidature émanant des agents auxiliaires devront parvenir au Ministère de la Fonction publique (Service du Personnel territorial), accompagnées de toutes les pièces réglementaires, le samedi 29 avril au plus tard. Lire : Art. 3. — Les déclarations de candidature émanant des agents auxiliaires et. devront parvenir au Ministère de la Fonction publique (Service du Personnel territorial), accompagnées de toutes les pièces réglementaires, le mercredi 10 mai 1972 au plus tard. Le reste sans changement.